

## DECISION n° 2024.61

### CONTRAT DE LOCATION – DECORATION DE NOËL

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ **Vu** la délibération n°2020.29 du 22 juin 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment au titre du 4° ;
- ♦ **Vu** le contrat de maintenance n° C0317141-SAINJORIOZ74-2024-001 ;
- ♦ **Considérant** qu'il convient de signer un contrat de location pour les décorations de Noël ;

**Décision rendue exécutoire**

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le : 24.07.2024

Et publication le : 25.07.2024

Le Maire,



### DECIDE

**Article 1 :** De conclure le contrat n° C0317141-SAINJORIOZ74-2024-00 la société FESTILIGHT SAS sise ZA Les Mercières – 8 Rue des Vignes – 10410 Villechetif pour une durée de trois ans allant de novembre 2024 à janvier 2027.

**Article 2 :** Les conditions financières et modalités de paiement sont définies à l'article 9 du contrat de location et peut se résumer comme suit :

Année 1 (2024) : 4 053 € HT, soit 4 863.60 € TTC

Année 2 (2025) : 4 053 € HT, soit 4 863.60 € TTC

Année 3 (2026) : 4 053 € HT, soit 4 863.60 € TTC

Conditions de variation de prix : Néant

**Article 3 :** La dépense affectée à ce contrat sera imputée sur les crédits du budget principal au compte 61358 – Locations mobilières autres.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de Saint-Jorioz, la Directrice Générale des Services ainsi que le comptable public sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Saint-Jorioz  
Le 18 juillet 2024

Le Maire

Michel BEAL

A blue circular official stamp of the Mayor of Saint-Jorioz, Haute-Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JORIOZ' and 'HAUTE-SAVOIE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.